

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 novembre 2009
(convocation du 26 octobre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Six Novembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel,
M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude,
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck,
M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELTIMPLE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCK Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle,
M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime,
Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles,
M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert,
M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à cpter de 11 h 40
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 20
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel à cpter de 12 h 10
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 h 50
Mme. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. DAVID Yohan à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 12 h 00

M. DELAUX Stéphan à Mme. COLLET Brigitte
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique à cpter à 12 h 15
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12 h 00
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à cpter de 12 h 15

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Construction du tramway 1ère et 2ème phases - Modification des indices de prix de production de l'industrie et des services aux entreprises et de l'indice du coût horaire industrie mécanique et électrique - Avenants aux marchés concernés - Autorisation de signer

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les marchés passés pour la construction du tramway ont pour la plupart des prix dits révisables, pour tenir compte de l'évolution économique sur toute la durée d'exécution du marché. Cette révision s'opère par application d'une formule paramétrique, faisant intervenir des indices, spécifiques à chaque nature de prestation (par exemple, les séries BT pour le bâtiment, TP pour les travaux publics...)

L'INSEE est en charge de la mise à jour des valeurs de ces indices.

Depuis début 2008, l'INSEE est entrée dans une démarche de refonte du processus de révision des nomenclatures d'activités existantes, inscrit lui-même dans un vaste processus mondial et européen.

Début avril 2009, l'INSEE a informé du remplacement de certains indices par d'autres :

- d'une part, des indices relatifs à la révision des prix de production de l'industrie et des services aux entrepreneurs, et ce, avec effet rétroactif à compter d'octobre 2008,
- d'autre part, de l'indice du coût horaire du travail (ICHT-TS), avec effet à janvier 2009.

Plus précisément, les marchés pour la construction du tramway sont concernés par la modification des indices appartenant aux familles :

- produits métallurgiques,
- équipements informatiques,
- autres produits minéraux non métalliques.

Il convient donc d'entériner ces changements par avenants aux 11 marchés concernés :

1) Marché n°06 022 U (URB 203 A) - fourniture de pièces en alliage d'aluminium et en matériau isolant – avenant n°2.

Les index de référence 27-42-10 (aluminium brut) et 26-61-03 (produits de voirie en béton) ont été supprimés (art 3.4.3 du CCAP) et sont remplacés par l'index 24 42 01 (aluminium brut) et par l'index 236105 (produits de voirie en béton).

2) Marché n°05 184 U (VOIE 202) – voies ferrées et revêtements sur Bordeaux Claveau 1, dépôt Achard et l'extension du dépôt Bastide – avenant n°4.

L'index de référence 27-10-32 (profilés en aciers non alliés de qualité) a été supprimé et remplacé par l'index F241003 (profilés en aciers non alliés de qualités).

3) Marché n°06 038 U (SYS 201 C) - travaux de réalisation de la ligne aérienne de contact sur les extensions Claveau 2, Aubiers 2, Belcier, Lormont – avenant n°2.

Les index de référence 27-44-40 (fils en cuivre ou alliage), 27-10-32 (profilés en aciers non alliés de qualité) et 27-10-36 (larges bandes laminées à chaud d'épaisseur supérieure ou égale à 3 mm en aciers non alliés de qualité), ont été supprimés, et sont remplacés respectivement par l'index 244403 (fils en cuivre ou alliages), par l'index F241003 (profilés en aciers non alliés de qualité) et par l'index F241007 (larges bandes laminées à chaud d'épaisseur supérieure ou égale à 3 mm).

4) Marché n° 05 287 U (SYS 202) - systèmes d'Energie traction – avenant n°3.

Les index de référence 27-44-40 (fils en cuivre ou alliage), 27-10-32 (profilés en aciers non alliés de qualité) et 27-10-36 (larges bandes laminées à chaud d'épaisseur supérieure ou égale à 3 mm en aciers non alliés de qualité), ont été supprimés et sont remplacés respectivement par l'index 244403 (fils en cuivre ou alliages), par l'index F241003 (profilés en aciers non alliés de qualité) et par l'index F241007 (larges bandes laminées à chaud d'épaisseur supérieure ou égale à 3 mm).

5) Marché n° 05 290 U (SYS 205 B) – signalisation ferroviaire – avenant n°3.

Les index de référence 27-44-40 (fils en cuivre ou alliage), 27-10-32 (profilés en aciers non alliés de qualité) et 27-10-36 (larges bandes laminées à chaud d'épaisseur supérieure ou égale à 3 mm en aciers non alliés de qualité), ont été supprimés et sont remplacés par les index 244403 (fils en cuivre ou alliages), par l'index F241003 (profilés en aciers non alliés de qualité) et par l'index F241007 (larges bandes laminées à chaud d'épaisseur supérieure ou égale à 3 mm).

6) Marché n° 05 253 U (SYS 203) – Basse tension et barrières – avenant n°4.

Les index de référence 27-44-40 (fils en cuivre ou alliage), 27-10-32 (profilés en aciers non alliés de qualité) et 27-10-36 (larges bandes laminées à chaud d'épaisseur supérieure ou égale à 3 mm en aciers non alliés de qualité) ont été supprimés et remplacés par l'index 244403 (fils en cuivre ou alliages), par l'index F241003 (profilés en aciers non alliés de qualité) et par l'index F241007 (larges bandes laminées à chaud d'épaisseur supérieure ou égale à 3 mm).

7) Marché n° 06 136 U (SYS 204A) – Systèmes centraux courants faibles – avenant n°2.

L'index de référence ICHTTS1 (coût horaire du travail, industries mécaniques et électriques) a été supprimé et est remplacé par l'index ICHT-IME (coût horaire du travail, industries mécaniques et électriques) à compter de janvier 2009.

8) Marché n°06 032 U (SYS 204 B) – Equipements courants faibles en ligne – avenant n°3.

Les index de référence 32-10-00 (composants électroniques) et ICHTTS 1 (coût horaire du travail, industries mécaniques et électriques) ont été supprimés et sont remplacés par l'index 261100 (composants électroniques) et par l'index ICHT-IME (coût horaire du travail, industries mécaniques et électriques).

9) Marché n° 06 084 U (MRV complémentaire) – fourniture de matériel roulant et prestations associées – avenant n°2.

Les index de référence 27-42-10 (aluminium brut), 27-44-40 (Fils en cuivre ou alliages), 27-10-36 (larges bandes laminées à chaud d'épaisseur supérieure ou égale à 3 mm) et 27-10-35 (tôles quarto en acier non alliés de qualité) et ICHTTS1 (coût horaire du travail, industries mécaniques et électriques), ont été supprimés et remplacés par l'index 244201 (aluminium brut), par l'index 244403 (fils de cuivre ou alliages), par l'index F241007 (larges bandes laminées à chaud d'épaisseur supérieure ou égale à 3 mm), par l'index F241006 (tôles quarto en aciers non alliés de qualité), par l'index ICHT-IME (coût horaire du travail, industries mécaniques et électrique).

10) Marché n° 00 246 U (MRV) – Marché pour la fourniture de matériel roulant, travaux de voie ferrées et de revêtements et du système d'alimentation par le sol – avenant n°9.

Les index de référence 27-44-40 (Fils en cuivre ou alliages : indice permettant le raccordement de l'indice initial CF), et ICHTTS1 (coût horaire du travail, industries mécaniques et électriques) ont été supprimés et sont remplacés par l'index 244403 (fils de cuivre ou alliages) et par l'index ICHT-IME (coût horaire du travail, industries mécaniques et électrique).

11) Marché n° 01 148 U (BILL) – Système de Billétique Bus-Tramway – avenant n°7

L'indice de référence EF-60-00 (composants électriques et électroniques) a été supprimé à compter de sa dernière valeur définitive d'octobre 2008. Il est remplacé par une nouvelle série, 262700 (produits informatiques, électroniques et optiques).

En application des articles L 2121-12 et 2121-13 du Code général des Collectivités Territoriales, les 11 projets d'avenants sont à la disposition des Conseillers communautaires à l'immeuble Le Guyenne à la Direction centrale des achats et marchés - 6^{ème} étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu les articles 18 et 20 du code des marchés publics,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant qu'il y a lieu de contractualiser les modifications d'indices décidées par l'INSEE pour la révision des prix,

DECIDE :

ARTICLE 1 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer les avenants suivants :

- avenant n°2 au marché n°06 022 U (URB 203 A),
- avenant n°4 au marché n°05 184 U (VOIE 202),
- avenant n°2 au marché n°06 038 U (SYS 201 C),
- avenant n°3 au marché n°05 287 U (SYS 202),
- avenant n°4 au marché n°05 253 U (SYS 203),
- avenant n°2 au marché n°06 136 U (SYS 204A),
- avenant n°3 au marché n°06 032 U (SYS 204 B),
- avenant n°2 au marché n°06 084 U (MRV complémentaire),
- avenant n°9 au marché n°00 246 U (MRV),
- avenant n°3 au marché n°05 290 U (SYS 205 B),
- avenant n°7 au marché n°01 148 U (BILL).

ARTICLE 2 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 6 novembre 2009,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

M. GÉRARD CHAUSSET

REÇU EN PRÉFECTURE LE
24 NOVEMBRE 2009

PUBLIÉ LE : 25 NOVEMBRE 2009